

**AS/Pro (2017) 03 def**

25 janvier 2017

frdoc03\_2017

## **Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

### **Participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée parlementaire et aux réunions des commissions**

#### **Note d'information<sup>1</sup>**

préparée par le secrétariat

#### **1. Introduction**

1. Par la Résolution 1583 (2007) « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions », l'Assemblée parlementaire a adopté des mesures destinées à promouvoir une meilleure participation des membres de l'Assemblée à ses activités et à celles de ses commissions. L'article 7 de la résolution prévoit un suivi de ces mesures :

« 7. L'Assemblée:

*7.1. invite son Secrétaire général à continuer à observer de près le niveau de participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières, y compris lors des votes, et aux commissions générales de l'Assemblée, et à en informer régulièrement le Bureau de l'Assemblée et la commission du règlement et des immunités ;*

*7.2. invite le Président de l'Assemblée à examiner avec les présidents et les groupes politiques des parlements concernés les conséquences éventuelles d'une diminution – en dessous du seuil de 50% de leur effectif – du niveau moyen de participation des délégations nationales aux séances de l'Assemblée, tel qu'il ressort des signatures au registre de présence, durant l'année qui suit l'adoption de la présente résolution ;*

*7.3. décide de réexaminer la structure des commissions de l'Assemblée, y compris l'éventuelle fusion de commissions, si, durant cette même période, aucune amélioration du niveau de participation au sein des commissions n'intervenait ».*

2. La présente note vise en conséquence, conformément au paragraphe 7.1 de la résolution, à permettre à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles d'examiner les statistiques relatives à :

- la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières,

---

<sup>1</sup> Approuvée par la commission lors de sa réunion du 25 janvier 2017.

- la participation des membres des délégations parlementaires nationales lors des votes pendant les sessions plénières,
- la participation des membres des délégations parlementaires nationales aux commissions générales de l'Assemblée.

3. Cette note comporte également des éléments d'analyse de ces statistiques, susceptibles d'étayer la réflexion de la commission et du Bureau de l'Assemblée quant aux conclusions à en tirer.

4. Il convient de rappeler que, en 2011, l'Assemblée avait conduit une réforme de sa structure organisationnelle et de son mode de fonctionnement, avec notamment pour objectifs de renforcer son efficacité, sa visibilité et sa pertinence politiques, et de susciter un plus grand engagement et une meilleure participation de ses membres. Elle s'est traduite par diverses mesures, entre autres la révision de la structure des commissions et de leurs mandats, la réorganisation des séances plénières, avec un allègement de l'ordre du jour, l'amélioration de la planification et le regroupement des réunions des commissions, hors parties de session.

5. Les dernières révisions du Règlement ont conduit à la création, en 2015, d'une neuvième commission de l'Assemblée, la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'à porter à dix-huit le nombre des sièges attribués à la délégation parlementaire turque (depuis la partie de session de juin 2015) ; en 2016, certaines commissions ont vu le nombre de leurs sièges augmenter (la commission de suivi à 93 sièges, la commission des questions juridiques à 90 sièges et la commission du Règlement à 38 sièges) compte tenu du statut de membres de droit attribué aux présidents des groupes politiques ainsi qu'au président sortant de l'Assemblée.

6. On rappellera également que la Fédération de Russie n'a pas présenté les pouvoirs de sa délégation parlementaire pour la session 2016 ; il en est donc dûment tenu compte dans l'analyse des statistiques mentionnées dans le présent document au titre de la participation aux parties de session et aux réunions des commissions. Pour mémoire, en 2015, la délégation parlementaire russe avait décidé de ne plus participer aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions à l'issue de l'adoption de la Résolution 2034, le 28 janvier 2015, par laquelle l'Assemblée décida de suspendre le droit de vote et certains droits de représentation et de participation des membres de la délégation russe.

## **2. Données statistiques**

### *2.1. Participation des membres des délégations parlementaires nationales aux sessions plénières*

7. Les statistiques relatives à la participation des délégations nationales pour les quatre parties de session 2016 (voir annexe I) font apparaître un niveau moyen général de participation des membres des 46 délégations représentées de 55,59% (il était de 55,60% en 2015, 55,08% en 2014, 57,84% en 2013, 56,45% en 2012, 57,99% en 2011, 58,76% en 2010, 58,23% en 2009 et 56,92% en 2008). Toutes les parties de session ont enregistré un taux de participation supérieur à 50%, celui de la partie de session de janvier étant le plus fort de l'année (59,79%) – ce qui était déjà le cas les six années précédentes.

8. Il est une fois encore rappelé que ces statistiques de « participation » étant basées sur le registre des signatures des membres de l'Assemblée, elles ne reflètent pas la présence effective des parlementaires dans l'hémicycle ni leur participation réelle aux débats. Les membres n'assurent pas une présence constante tout au long de la séance à laquelle ils sont inscrits, qu'ils soient ou non appelés à y prendre la parole.

9. L'examen du niveau de participation des délégations nationales à la session 2016 de l'Assemblée trahit de grandes disparités entre elles, sans que l'on puisse relier ce niveau de participation à la taille des délégations. Certaines délégations assurent régulièrement une participation très forte, et six d'entre elles enregistrent un taux moyen supérieur à 80% (l'Andorre avec 98,61%, la Suisse avec 95,37%, la Norvège avec 81,67%, la Turquie avec 81,48%, le Liechtenstein avec 80,55% et la Suède avec 80,09%). Elles étaient huit dans ce cas l'an passé (six en 2014, sept en 2013, huit en 2012 et sept en 2011). Toutefois, 15 délégations sur 46 enregistrent une participation moyenne inférieure à 50% (elles étaient également 15 en 2015, 17 en 2014, 11 en 2013, 17 en 2012, 15 en 2011, 13 en 2010, 17 en 2009 et en 2008).

10. Les 15 délégations concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 et ayant une participation moyenne inférieure à 50% sont :

- la Croatie (17,22% – aucun participant à la partie de session de janvier)
- la République slovaque (18,33% – aucun participant aux parties de session d’avril, juin et octobre; 30% en 2015, 40% en 2014 et 35% en 2012)
- Malte (26,85% – aucun participant à la partie de session d’avril; 33,33% en 2015 et en 2014, 40,74% en 2013 et 30,56% en 2012)
- le Monténégro (35,19%)
- la Bulgarie (39,81%; 36,11% en 2015, 25,93% en 2014, 38,89% en 2013)
- l’Albanie (40,97%; 36,11% en 2005, 38,19% en 2014, 13,89% en 2013, 34,03% en 2012 et 36,11% en 2011)
- la Géorgie (41,11%)
- la Roumanie (41,95% ; le taux était également inférieur à 50% en 2014, 2012, 2011, 2010, 2009 et 2008)
- l’Allemagne (43,05%; 42,90% en 2015, 35,65% en 2014, 37,50% en 2013, 43,67% en 2012 et 44,91% en 2011)
- le Danemark (43,33%; 30,56% en 2015, 32,78% en 2014, 43,89% en 2013, 37,78% en 2012 et 32,22% en 2011)
- l’Irlande (44,44%)
- la Hongrie (46,82% ; 29,37% en 2014 et 48,81% en 2013)
- la Slovénie (47,22%; le taux était également inférieur à 50% en 2014, 2012 et 2008)
- Monaco (48,61% ; 44,44% en 2015, 36,11% en 2014)
- et le Royaume-Uni (49,69% ; 49,54% en 2015).

11. Il est intéressant de relever, en effectuant une analyse sur les six dernières années, que certaines délégations affichent un taux de participation élevé régulier (Suisse, Norvège, Suède, Andorre, Luxembourg, Liechtenstein, Arménie, Lituanie, Finlande, Turquie, République tchèque, Chypre, Lettonie), et qu’inversement certaines délégations maintiennent sur le long terme un niveau de participation faible ou très faible (Albanie, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark, Géorgie, Hongrie, Italie, Malte, Roumanie, République slovaque, « l’ex-République yougoslave de Macédoine »).

12. Il est également préoccupant de constater que le taux de participation aux sessions de certaines grandes délégations (Allemagne et Royaume-Uni) reste durablement inférieur au seuil attendu de 50%. L’Allemagne affiche un taux de participation moyen entre 2008 et 2016 de 43,32% et l’Italie de 44,85% – en dépit d’une amélioration en 2016 (51,85%, comparés à 37,50% en 2015, 49,38% en 2014, 32,10% en 2013, 36,27% en 2011) – alors que deux autres grandes délégations de 18 membres (France et Turquie) parviennent à assurer un niveau de participation régulier, bien supérieur, sur la même période (un taux de participation moyen entre 2008 et 2016 de 65,10% pour la France et de 75,48% pour la Turquie).

13. Par ailleurs, il convient de relever que quasiment aucune des délégations mentionnées en 2015, 2014, 2013 ou 2012 comme ayant un taux de participation aux sessions inférieur à 50% n’est parvenue à enrayer durablement la tendance observée, la Belgique, Saint-Marin, la Serbie et l’Ukraine faisant figure d’exception. En 2016, la Bosnie-Herzégovine, le Portugal et « l’ex-République yougoslave de Macédoine » ont amélioré leur participation, en repassant au-dessus du seuil des 50%.

## 2.2. *Participation des membres des délégations parlementaires nationales lors des votes pendant les sessions plénières*

14. Il existe une différence toujours significative entre le nombre des membres ayant signé le registre de présence et le nombre de membres ayant effectivement voté lors de la séance à laquelle ils étaient inscrits. En 2016, le taux de participation des membres de l’Assemblée aux votes en séance plénière s’est établi à 32,43%, en légère régression par rapport aux trois dernières années (il était de 36,35% en 2015, 34,25% en 2014, 36,78% en 2013, 30,38% en 2012, 26,62% en 2011, 23,89% en 2010, 28,70% en 2009 et 29,37% en 2008). Ce sont donc près de sept signataires sur dix qui ne prennent pas part aux votes des séances pour lesquelles ils se sont inscrits.

15. Huit délégations nationales sur 46 seulement affichent une participation supérieure à 50% lors des votes (elles étaient treize en 2015, dix en 2014 et 2013, sept en 2012, quatre en 2011 et 2010, sept en 2009 et six en 2008). En tête du classement on trouve les quatre mêmes délégations qu'en 2015 et 2014 – à savoir Andorre (deux sièges et 92,01%), la Suisse (six sièges et 81,01%), la Suède (six sièges et 77,47%) et la Norvège (cinq sièges et 69,36%).

16. Le fait que 22 délégations sur 46 aient un taux de participation aux votes inférieurs à 25 % peut être considéré comme une évolution préoccupante (elles étaient 15 délégations en 2015, 17 en 2014, mais seulement 6 en 2013, 22 délégations en 2012, 25 en 2011, 27 en 2010, 24 en 2009 et 23 en 2008), les chiffres les plus bas – inférieurs à 15% – étant ceux du Monténégro, la Croatie, l'Irlande, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Malte, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, Monaco, la République slovaque et l'Albanie (1,16%, 6,74%, 7,70%, 8,53%, 9,30%, 9,51%, 11,31%, 12,11%, 12,65%, 13,20%, 14,39% respectivement)<sup>2</sup>. (voir annexe II).

17. L'analyse des statistiques depuis 2008 révèle que quelques délégations ont sensiblement amélioré leur taux de participation aux votes (Andorre, qui est passée d'un taux de 29,36% en 2011 à plus de 90% en 2016 et 2014; Saint-Marin de moins de 25% entre 2008 et 2012 à 67,56% en 2015 et 63,95% en 2016). Certaines délégations dont le taux de participation était inférieur à 25% en 2014 et/ou 2015 ont réalisé des efforts (Arménie, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, République de Moldova).

18. En revanche, d'autres délégations n'ont pas su maintenir dans la durée les efforts réalisés ces deux ou trois dernières années (Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, Lettonie, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, République tchèque et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »), alors que pour d'autres la baisse de la participation s'accroît encore (Allemagne, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Hongrie, Irlande, Monaco, République slovaque, Slovénie).

19. Sur la période 2008-2016, 19 délégations ont un taux de participation moyen inférieur à 25 % (Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Malte, Monténégro, Portugal, Roumanie, République slovaque, Slovénie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine »).

20. Il est intéressant de relever qu'il n'existe pas de corrélation absolue entre le taux de participation des délégations nationales tel qu'il ressort du registre des signatures et le taux de participation aux votes des membres de ces mêmes délégations<sup>3</sup>. Il y aurait donc lieu de pousser plus avant la réflexion avec les délégations, afin de comprendre les raisons pour lesquelles leurs membres, bien que présents, ne votent pas sur les textes en discussion.

21. S'agissant des votes individuels, 44 membres de l'Assemblée ont participé en moyenne à plus de 50% des votes au cours de la session 2016 (ils étaient 59 en 2015, 57 en 2014, 58 en 2013, 44 en 2012, 33 en 2011, 24 en 2010, 37 en 2009 et 31 en 2008).

22. Au cours de la session 2016, l'Assemblée a adopté 71 textes<sup>4</sup>. 19 textes sur les 59 adoptés en séance plénière ont obtenu plus de 100 votes lors de leur adoption finale (soit 32%). Il s'agit là d'une statistique qui reste encourageante (ce taux était de 35% en 2015, 30% en 2014, 38% en 2013, 24% en 2012, 15% en 2011, 14% en 2010, 21% en 2009 et 13% en 2008). Le record est détenu cette année par le débat sur « Les habitants de régions frontalières de l'Azerbaïdjan sont délibérément privés

---

<sup>2</sup> Suivent, au nombre de ces 22 délégations concernées, la Bulgarie, la Hongrie, la Géorgie, la Grèce, l'Islande, l'Allemagne, la Finlande, la Lettonie, l'Espagne, le Danemark et l'Autriche.

<sup>3</sup> Ainsi, à titre d'exemple, la délégation du Portugal affiche un taux de participation à la session de 2016 de 60,32%, mais seulement de 9,51% aux votes. Il en est de même notamment pour la Grèce (60,72% et 17,52%), l'Irlande (44,44% et 7,70%), la Lettonie (74,07% et 22,38%), le Monténégro (35,19% et 1,16%) et « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (51,85% et 8,53%).

<sup>4</sup> Respectivement 59 textes au cours des parties de session et 12 textes en Commission permanente. En 2015, l'Assemblée avait adopté 83 textes (dont 64 au cours des parties de session), en 2014, 92 textes (dont 73 au cours des parties de session), en 2013, 84 textes (dont 64 au cours des parties de session), en 2012, 74 textes (dont 58 textes au cours des parties de session), en 2011, 115 textes (dont 86 adoptés en sessions plénières), en 2010, 143 textes (dont 98 adoptés en sessions plénières), en 2009, 109 textes (85 durant les parties de session) et, en 2008, 83 textes (69 durant les parties de session).

d'eau » (209 votants)<sup>5</sup>. Viennent ensuite les textes sur « Droits de l'enfant liés à la maternité de substitution » (167 votants) et sur « La Méditerranée : une porte d'entrée pour les migrations régulières » (143 votants).

23. La liste des textes adoptés en séance plénière par l'Assemblée (annexe V) montre, cette année encore, combien l'intérêt des membres de l'Assemblée se porte clairement sur des questions d'actualité politique (la crise migratoire, la situation dans certains Etats membres et Etats limitrophes de l'Europe, le respect des obligations et engagements des Etats membres, le terrorisme), ou des sujets liés à la protection de droits de l'homme spécifiques.

24. Toutefois, de nombreux rapports débattus ne semblent pas rencontrer l'intérêt attendu des membres de l'Assemblée. Ainsi, près d'un texte adopté par l'Assemblée sur deux recueille le vote de moins d'un quart des membres composant l'Assemblée (27 textes sur 59 – soit 46% – ont été adoptés avec moins de 80 voix). Cette statistique reste préoccupante du point de vue de la visibilité politique et de l'efficacité du message de l'Assemblée<sup>6</sup>.

### 2.3. Participation des membres des délégations parlementaires nationales aux réunions des commissions générales de l'Assemblée

25. La Résolution 1583 (2007) invite le Secrétaire Général de l'Assemblée à observer le niveau de participation des membres des délégations parlementaires nationales aux commissions générales de l'Assemblée.

26. En outre, l'article 44.10 Règlement dispose que: « *Si (...) une délégation nationale a, durant une année parlementaire\* un niveau de participation moyen lors des réunions d'une commission inférieur à 33%, le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire en informe le Président de l'Assemblée, le président de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, et le président de la délégation nationale concernée. Le Président de l'Assemblée le signale au président du parlement national concerné et au Bureau de l'Assemblée.* ».

[\* Si, au cours de cette année de référence, des élections législatives ont lieu, la délégation nationale concernée peut demander au Bureau de prolonger le délai de référence pour une durée maximale de deux ans.]

27. Il s'agit donc, dans le premier point, d'observer le niveau moyen de participation de chaque délégation aux commissions dans leur ensemble, et dans le second point du niveau de participation moyen de chaque délégation par commission, prise séparément. Il va de soi que si l'analyse des statistiques de participation des délégations toutes commissions confondues est aisée, la tâche qui consiste à affiner l'analyse dans le détail de la participation de chacune des délégations aux travaux de chacune des commissions est complexe.

28. Il convient, tout comme pour la participation aux séances de l'Assemblée, de relativiser ces statistiques qui recensent les signatures des membres en début de réunion, et non leur présence effective au cours de celle-ci.

#### 2.3.1. Participation aux réunions des commissions par délégation

29. Les neuf commissions de l'Assemblée ont tenu 70 réunions en 2016<sup>7</sup>, certaines commissions ayant tenu une réunion de plus qu'en 2015.

<sup>5</sup> Le « record » est toujours détenu par le débat sur le respect des obligations et engagements de l'Azerbaïdjan (225 votants, en 2014, le meilleur vote enregistré pour un texte adopté depuis 2006). Viennent ensuite le vote en 2015 sur la contestation des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation de la Fédération de Russie (213 votants) et celui en 2012 sur le respect des obligations et engagements de la Fédération de Russie (209 votants).

<sup>6</sup> En 2015, 31 textes sur 64 auront été adoptés par moins de 80 membres (48%) ; c'était 36 textes sur 73 en 2014 (49%), 30 textes sur 64 en 2013 (47%), 32 textes sur 58 (55%) en 2012 et 40 textes sur 74 (54%) en 2011. En 2016, 16 textes ont recueilli moins de 50 votes (27%) en Assemblée plénière, contre 17% en 2015, 24 % en 2014, 20% en 2013, 27% en 2012, 19% en 2011 et 32% en 2010.

<sup>7</sup> En 2015 elles en avaient tenu 67. Les huit commissions existant avant 2015 avaient tenu 61 réunions en 2014, 66 en 2013 et 63 en 2012.

30. Le taux global de participation des membres de l'Assemblée dans les neuf commissions de l'Assemblée s'établit à 52,78% en 2016 (ce taux était de 52,74% en 2015, et pour les 8 commissions existant alors de 53,17% en 2014, de 53,22% en 2013, 56,47% en 2012, 46,73% en 2011, 46,13% en 2010, 47,30% en 2009, 47,98% en 2008).

31. S'agissant plus spécifiquement de la participation des délégations nationales aux réunions des six commissions où elles sont représentées, elle connaît également une légère augmentation (53,67%; la participation était de 50,77% en 2015, 53,78% en 2014, 54,14% en 2013 et 56% en 2012, mais bien inférieure avant la réforme de l'Assemblée avec 45,82% en 2011 et 44,71% en 2010) (voir annexe III).

32. Dix délégations ont une participation moyenne à l'ensemble des réunions des commissions inférieure à 33% (9 délégations étaient concernées en 2015, 8 en 2014, 9 en 2013 et 8 délégations en 2012, ce qui est encourageant comparé à 14 en 2011, 18 en 2010, 9 en 2009 et 12 en 2008), à savoir par ordre croissant :

- la République slovaque, le Liechtenstein, l'Irlande, la Bulgarie, la Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », avec une participation égale ou inférieure à 25%;
- le Monténégro, la Slovénie, l'Albanie, Monaco, avec une participation inférieure à 33%.

33. 23 délégations sur les 46 affichent une participation moyenne supérieure ou égale à 50% (elles étaient 27 en 2015, 29 en 2014, 27 en 2013, 29 en 2012, 15 en 2011, 18 en 2010, 25 en 2009 et 20 en 2008). Six d'entre elles – l'Arménie, la Pologne, la Finlande, l'Azerbaïdjan, Andorre et le Luxembourg – atteignent une moyenne supérieure à 70% (elles étaient 4 dans ce cas en 2015, 9 en 2014 et en 2013, 11 en 2012, mais 2 en 2011).

34. Les taux de participation des délégations nationales aux réunions des commissions sont très variables<sup>8</sup>, mais de réels efforts ont été dans l'ensemble consentis par les délégations pour assurer une meilleure participation aux travaux des commissions.

35. En 2016, la moitié des réunions des commissions se sont déroulées à Strasbourg (36 réunions sur un total de 70). Comme pour les années précédentes, le niveau de participation reste meilleur pour les réunions qui se tiennent à Strasbourg (60,12%) que pour celles organisées à Paris (34,75%) ou ailleurs (37,49%)<sup>9</sup>. Il convient toutefois de relativiser ce résultat, l'organisation des réunions à Strasbourg répondant à des modalités spécifiques :

- chaque commission tient en fait plusieurs réunions au cours de la semaine de session, qui sont comptabilisées en une seule avec cumul des signatures ;
- un même membre est susceptible de se rendre successivement à plusieurs réunions de commissions organisées en même temps.

---

<sup>8</sup> En 2016 :

– la délégation du Liechtenstein n'a participé à aucune réunion de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias, de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées et de la commission sur l'égalité et la non-discrimination ;

– la délégation albanaise n'a participé à aucune réunion de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées et de la commission sur l'égalité et la non-discrimination ;

– la délégation de Monaco n'a participé à aucune réunion de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable;

– la délégation slovaque n'a participé à aucune réunion de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme et de la commission sur l'égalité et la non-discrimination;

– la délégation du Monténégro n'a participé à aucune réunion de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias ;

– la délégation maltaise n'a participé à aucune réunion de la commission sur l'égalité et la non-discrimination.

<sup>9</sup> Il est à cet égard permis de s'interroger sur le caractère « attractif » des réunions à Paris, qui enregistrent depuis cinq ans une baisse certaine d'intérêt chez les membres : ils étaient en moyenne 35,05% en 2015, 38,82% en 2014, 42,22% en 2013 et 45,32% en 2012 à y participer. Pour la troisième année consécutive, les réunions « ailleurs qu'à Paris et Strasbourg » enregistrent un taux de participation supérieur à celui des réunions tenues à Paris.

36. En 2016 les commissions ont tenu 26 réunions à Paris (26 réunions en 2015, 22 en 2014 et 21 en 2013) et 8 réunions hors de France (8 réunions également en 2015, 7 en 2014, 13 en 2013 et 7 en 2012).

37. Cependant, certaines délégations ne participent qu'aux seules réunions tenues pendant les parties de sessions à Strasbourg (Liechtenstein, Saint-Marin, République slovaque) alors que plusieurs autres délégations privilégient clairement les réunions à Strasbourg, n'assurant qu'une présence plus ponctuelle lors des réunions de certaines commissions à Paris ou ailleurs (Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Irlande, Lettonie, Malte, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Norvège, Slovénie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine »).

38. Il existe des raisons objectives qui rendent compte de cette situation. Il est indéniable que les membres des petites délégations ne peuvent assurer à eux-seuls la lourde charge de travail qu'impliquerait une participation aux activités de toutes les commissions, ce qui explique les faibles taux de participation de certaines d'entre elles. De même, plusieurs délégations continuent de faire face à des problèmes budgétaires excluant des déplacements éloignés ou trop fréquents.

### 2.3.2. Niveau de participation globale aux réunions par commission<sup>10</sup>

39. Les effets de la réforme de l'Assemblée de 2011 – escomptés notamment avec la réduction du nombre des commissions – semblent marquer le pas. Si en 2012 les mesures mises en œuvre avaient permis un accroissement très sensible de la participation des parlementaires aux réunions des commissions, l'effet est moindre en 2016, comme en 2015, 2014 et 2013 (voir annexe VI).

40. Concernant les taux de participation par commission, sept commissions sur les neuf affichent un pourcentage global supérieur à 50% (elles étaient 5 en 2015, 6 en 2014 et 2013, et 7 en 2012).

41. La commission des questions politiques et de la démocratie affiche le meilleur taux de participation (60,36%). Viennent ensuite la commission des questions juridiques et des droits de l'homme (56,17%), la commission sur l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme (54,55%), la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable (53,55%), la commission de suivi (52,57%), la commission sur l'égalité et la non-discrimination (51,70%), la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées (50,15%), la commission de la culture, de l'éducation et des médias (49,23%), et la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles (44,15%)<sup>11</sup>.

## 3. Éléments d'analyse

42. La commission examine chaque année depuis neuf ans les statistiques relatives à la participation des membres aux travaux de l'Assemblée et de ses commissions et recherche les éléments susceptibles d'en éclairer certains aspects, depuis le rapport de 2007 « Améliorer la participation des membres aux sessions plénières de l'Assemblée et aux réunions des commissions » (voir l'exposé des motifs du rapport, Doc. 11295, par. 31 à 41) et à travers les notes d'information présentées depuis 2008<sup>12</sup>. En effet, une certaine prudence s'impose dans l'interprétation des statistiques brutes qui, en tant que telles, ne rendent pas compte des raisons valables expliquant l'absence des parlementaires.

43. La principale explication avancée par les délégations nationales est le fait que les membres, en raison de leur double mandat, sont susceptibles d'être retenus par leurs activités parlementaires nationales – ou rappelés dans leur parlement national pour un débat important ; cela est particulièrement mis en avant par les délégations des Etats membres où le gouvernement ne dispose

<sup>10</sup> Les statistiques fournies concernent la participation des membres des commissions aux réunions de leurs commissions, au sens strict, et ne tiennent pas compte des conférences et séminaires organisés par lesdites commissions, qui pourtant réunissent parfois un nombre très important de participants.

<sup>11</sup> La commission de suivi et la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles n'ont pas de membres remplaçants.

<sup>12</sup> Voir documents AS/Pro (2008) 13, AS/Pro (2009) 21, AS/Pro (2010) 21, AS/Pro (2012) 02, AS/Pro (2013) 02, AS/Pro (2014) 03, AS/Pro (2015) 02 et AS/Pro (2016) 03.

que d'une majorité parlementaire étroite dans un contexte de réforme constitutionnelle ou législative majeure.

44. Les délégations invoquent ensuite les restrictions budgétaires dans leur parlement national. Cela explique en particulier l'absence de certaines délégations lors des réunions organisées ailleurs qu'à Strasbourg hors session. Cette situation est particulièrement prégnante depuis la crise financière et économique mondiale de 2008, qui a toujours un fort impact sur les budgets des parlements de nombreux Etats membres. Certaines délégations reconnaissent avoir pris la décision de ne plus envoyer de suppléants siéger à l'Assemblée ou dans ses commissions.

45. Par ailleurs, ainsi que cela a été mentionné, certaines petites délégations évoquent régulièrement ces dernières années l'impossibilité pour leurs membres d'assurer une participation régulière à toutes les réunions de toutes les commissions.

46. Mention est également faite, en année électorale, de l'impossibilité pour les membres, retenus dans leur circonscription par la campagne électorale, de participer aux travaux de l'Assemblée. Ainsi, six des 15 délégations qui ont enregistré aux sessions plénières une participation moyenne inférieure à 50% en 2016 étaient en année électorale (Croatie, Géorgie, Irlande, Monténégro, Roumanie et République slovaque). Si l'explication est tout à fait valide et peut expliquer les rangs clairsemés de certaines délégations lors de la partie de session qui précède ou qui suit des élections nationales (dans l'attente de la désignation d'une nouvelle délégation), encore doit-elle être relativisée et ne pas être avancée comme explication pour légitimer l'absence de membres tout au long de l'année. Ainsi, plusieurs délégations dont les membres étaient également en campagne électorale dans leur pays ont continué à assurer une bonne participation aux activités de l'Assemblée (Chypre, Espagne, Islande, Lituanie, Saint-Marin, Serbie).

47. Il importe, dans ce contexte, de souligner l'importance pour les parlements nationaux de procéder à la recomposition de leur délégation nationale à l'Assemblée dans les meilleurs délais, une recomposition tardive ayant un impact significatif sur le taux de participation aux activités de l'Assemblée<sup>13</sup>.

#### **4. Conclusions**

48. Les statistiques de participation des délégations aux sessions de l'Assemblée, lors des votes ainsi qu'aux réunions des commissions se sont stabilisées à un niveau convenable, qui ne doit toutefois pas être un motif de satisfaction : le taux relativement faible de participation des membres aux votes de l'Assemblée trahit un intérêt parfois limité pour les débats qui s'y tiennent. Parmi les explications fournies par les délégations, les restrictions budgétaires auxquelles elles sont confrontées sont évoquées de manière systématique. Certaines petites délégations font également valoir le fait que leurs membres ne peuvent assurer une participation régulière à toutes les réunions de toutes les commissions.

49. Ainsi, le faible taux de participation des membres des délégations nationales aux votes en séance plénière influe sur le poids politique de l'Assemblée, notamment face au Comité des Ministres (voire au Secrétaire général du Conseil de l'Europe), qui peut être tenté de minimiser parfois la position de l'Assemblée, en relevant qu'elle s'exprime dans des recommandations et avis statutaires adoptés par un faible nombre de votants. L'Assemblée s'expose ainsi à ce que les Délégués des ministres soient moins enclins à donner une suite positive à ses propositions.

50. La commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles a tenu un échange de vues sur la base de la présente note, et a examiné, conformément à la Résolution 1583 (2007), les conclusions à tirer de l'analyse des données statistiques de participation des délégations.

---

<sup>13</sup> Rappelons qu'aux termes du Règlement (article 11.3), les parlements doivent procéder à la désignation de membres de la nouvelle délégation dans un délai de six mois à la suite des élections législatives. En 2010 et 2011, on avait observé un accroissement sensible des délais de recomposition des délégations parlementaires. En 2016, tel a été le cas s'agissant de la délégation de l'Irlande, qui a été recomposée au-delà du délai réglementaire de six mois. En 2015, cela avait été le cas pour la délégation du Royaume-Uni.



51. La commission est convenue de transmettre au Bureau de l'Assemblée la présente note, qui comporte les propositions suivantes, pour éventuelles suites à donner:

- le Président de l'Assemblée pourrait être invité à informer les présidents des délégations et les présidents des parlements concernés par une faible participation (article 44.10 du Règlement et paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 – le Président de l'Assemblée devrait « examiner avec les présidents et les groupes politiques des parlements concernés les conséquences éventuelles d'une diminution – en dessous du seuil de 50% de leur effectif – du niveau moyen de participation des délégations nationales aux séances de l'Assemblée ») par courrier ou en organisant une réunion avec les présidents des délégations concernées, à savoir :
  - . les 15 délégations concernées par la mesure prévue au paragraphe 7.2 de la Résolution 1583 (niveau de participation moyen aux séances de l'Assemblée inférieur à 50 %): l'Albanie, l'Allemagne, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, la Géorgie, la Hongrie, l'Irlande, Malte, Monaco, le Monténégro, la Roumanie, la République slovaque, la Slovénie et le Royaume-Uni ;
  - . les 10 délégations concernées par la mesure prévue à l'article 44.10 du Règlement (niveau de participation moyen lors des réunions d'une commission inférieur à 33 %), à savoir : l'Albanie, la Bulgarie, la Croatie, l'Irlande, le Liechtenstein, Monaco, le Monténégro, la République slovaque, la Slovénie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ;
- le Bureau pourrait décider de publier les statistiques relatives à la participation des délégations nationales, en les mettant en ligne sur le site internet de l'Assemblée. On relèvera à cet égard que le Bureau avait pris la décision de publier les rapports 2012, 2013 et 2014 mais que, l'an passé, il n'avait pas jugé souhaitable de publier le rapport 2015.

## ANNEXE I

## Participation des délégations nationales aux parties de session de l'Assemblée en 2016

Country	Number of members	Average presence (signatures) January 2016	Average presence (signatures) April 2016	Average presence (signatures) June 2016	Average presence (signatures) October 2016	Average presence (signatures) 2016	Rank
Albania	4	69,44%	38,89%	19,44%	36,11%	40,97%	41
Andorra	2	100,00%	100,00%	100,00%	94,44%	98,61%	1
Armenia	4	69,44%	69,44%	50,00%	80,56%	67,36%	16
Austria	6	40,74%	64,81%	72,22%	53,70%	57,87%	26
Azerbaijan	6	74,07%	66,67%	72,22%	83,33%	74,07%	11
Belgium	7	61,90%	69,84%	74,60%	58,73%	66,27%	18
Bosnia and Herzegovina	5	44,44%	55,56%	75,56%	46,67%	55,56%	27
Bulgaria	6	50,00%	22,22%	62,96%	24,07%	39,81%	42
Croatia	5	0,00%	48,89%	11,11%	8,89%	17,22%	46
Cyprus	2	72,22%	61,11%	94,44%	77,78%	76,39%	9
Czech Republic	7	80,95%	71,43%	65,08%	76,19%	73,41%	13
Denmark	5	51,11%	44,44%	33,33%	44,44%	43,33%	37
Estonia	3	51,85%	70,37%	74,07%	59,26%	63,89%	20
Finland	5	66,67%	62,22%	57,78%	82,22%	67,22%	17
France	18	71,60%	57,41%	58,02%	64,20%	62,81%	21
Georgia	5	53,33%	64,44%	28,89%	17,78%	41,11%	40
Germany	18	51,23%	40,74%	37,04%	43,21%	43,05%	38
Greece	7	60,32%	66,67%	68,25%	47,62%	60,72%	22
Hungary	7	57,14%	47,62%	33,33%	49,21%	46,82%	35
Iceland	3	62,96%	77,78%	70,37%	25,93%	59,26%	25
Ireland	4	50,00%	25,00%	16,67%	86,11%	44,44%	36
Italy	18	48,15%	56,79%	59,88%	42,59%	51,85%	28
Latvia	3	70,37%	81,48%	62,96%	81,48%	74,07%	12
Liechtenstein	2	94,44%	83,33%	83,33%	61,11%	80,55%	5
Lithuania	4	80,56%	86,11%	75,00%	77,78%	79,86%	7
Luxembourg	3	100,00%	70,37%	66,67%	55,56%	73,15%	14
Malta	3	29,63%	0,00%	37,04%	40,74%	26,85%	44
Republic of Moldova	5	68,89%	93,33%	97,78%	57,78%	79,44%	8
Monaco	2	61,11%	38,89%	33,33%	61,11%	48,61%	33
Montenegro	3	29,63%	40,74%	51,85%	18,52%	35,19%	43
Netherlands	7	61,90%	53,97%	66,67%	57,14%	59,92%	24
Norway	5	97,78%	86,67%	82,22%	60,00%	81,67%	3
Poland	12	53,70%	87,96%	58,33%	84,26%	71,06%	15
Portugal	7	41,27%	58,73%	71,43%	69,84%	60,32%	23
Romania	10	56,67%	36,67%	36,67%	37,78%	41,95%	39
Russian Federation	-	-	-	-	-	-	
San Marino	2	100,00%	88,89%	66,67%	0,00%	63,89%	19
Serbia	7	79,37%	0,00%	49,21%	73,02%	50,40%	30
Slovak Republic	5	73,33%	0,00%	0,00%	0,00%	18,33%	45
Slovenia	3	92,59%	55,56%	25,93%	14,81%	47,22%	34
Spain	12	51,85%	73,15%	15,74%	60,19%	50,23%	31
Sweden	6	88,89%	64,81%	77,78%	88,89%	80,09%	6
Switzerland	6	96,30%	92,59%	98,15%	94,44%	95,37%	2
"the former Yugoslav Republic of Macedonia"	3	74,07%	3,70%	59,26%	70,37%	51,85%	29

Turkey	<b>18</b>	87,65%	85,80%	75,31%	77,16%	81,48%	<b>4</b>
Ukraine	<b>12</b>	79,63%	70,37%	65,74%	81,48%	74,31%	10
United Kingdom	<b>18</b>	51,23%	50,00%	49,38%	48,15%	49,69%	<b>32</b>
	<b>305</b>	59,79%	55,49%	52,80%	54,28%	<b>55,59%</b>	

**ANNEXE II****Participation des délégations nationales aux votes durant les parties de session de l'Assemblée en 2016**

Country	Votes cast in 2016	Seats		Rank
Albania	198	4	14,39%	<b>36</b>
Andorra	633	2	92,01%	<b>1</b>
Armenia	393	4	28,56%	24
Austria	514	6	24,90%	<b>25</b>
Azerbaijan	793	6	38,42%	14
Belgium	991	7	41,15%	12
Bosnia and Herzegovina	552	5	32,09%	20
Bulgaria	314	6	15,21%	<b>35</b>
Croatia	116	5	6,74%	<b>45</b>
Cyprus	310	2	45,06%	11
Czech Republic	1090	7	45,27%	10
Denmark	420	5	24,42%	<b>26</b>
Estonia	352	3	34,11%	18
Finland	373	5	21,69%	<b>29</b>
France	1788	18	28,88%	23
Georgia	287	5	16,69%	<b>33</b>
Germany	1286	18	20,77%	<b>30</b>
Greece	422	7	17,52%	<b>32</b>
Hungary	398	7	16,53%	<b>34</b>
Iceland	199	3	19,28%	<b>31</b>
Ireland	106	4	7,70%	<b>44</b>
Italy	2149	18	34,71%	16
Latvia	231	3	22,38%	<b>28</b>
Liechtenstein	421	2	61,19%	<b>7</b>
Lithuania	476	4	34,59%	17
Luxembourg	507	3	49,13%	9
Malta	96	3	9,30%	<b>42</b>
Republic of Moldova	941	5	54,71%	<b>8</b>
Monaco	87	2	12,65%	<b>38</b>
Montenegro	12	3	1,16%	<b>46</b>
Netherlands	785	7	32,60%	19
Norway	1193	5	69,36%	<b>4</b>
Poland	1545	12	37,43%	15
Portugal	229	7	9,51%	<b>41</b>
Romania	389	10	11,31%	<b>40</b>
Russian Federation		-	-	-
San Marino	440	2	63,95%	<b>6</b>
Serbia	726	7	30,15%	22
Slovak Republic	227	5	13,20%	<b>37</b>
Slovenia	125	3	12,11%	<b>39</b>
Spain	1002	12	24,27%	<b>27</b>
Sweden	1599	6	77,47%	<b>3</b>
Switzerland	1672	6	81,01%	<b>2</b>
"The former Yugoslav Republic of Macedonia"	88	3	8,53%	<b>43</b>
Turkey	4015	18	64,84%	<b>5</b>
Ukraine	1599	12	38,74%	13
United Kingdom	1941	18	31,35%	21
<b>Total</b>	<b>34030</b>	<b>305</b>	<b>32,43%</b>	

## ANNEXE III

## Participation aux réunions des commissions en 2016 (6 commissions)

Country	no of members in committee	Committee on Political Affairs and Democracy	Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development	Committee on Legal Affairs and Human Rights	Committee on Culture, Science, Education and Media	Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons	Committee on Equality and Non Discrimination	Average level of participation	Rank
N° of meetings in 2016		9	8	8	8	8	8		
Albania	1	7	1	1	7	0	0	32,65%	37
Andorra	1	6	8	6	4	7	6	75,51%	5
Armenia	1	9	7	7	4	8	4	79,59%	1
Austria	2	5	12	3	4	11	6	41,84%	31
Azerbaijan	2	15	12	16	9	11	12	76,53%	4
Belgium	2	15	11	13	1	12	16	69,39%	7
Bosnia and Herzegovina	1	6	5	3	2	4	6	53,06%	21
Bulgaria	2	3	1	10	4	2	1	21,43%	43
Croatia	1	1	1	2	4	1	2	22,45%	41
Cyprus	1	5	4	5	5	5	5	59,18%	17
Czech Republic	2	15	12	4	9	5	5	51,02%	22
Denmark	1	7	1	2	4	5	1	40,82%	32
Estonia	1	6	3	3	4	3	1	40,82%	32
Finland	1	7	7	8	6	6	4	77,55%	3
France	4	28	23	22	18	10	20	61,73%	16
Georgia	1	6	6	8	3	4	6	67,35%	11
Germany	4	17	9	16	14	11	17	42,86%	29
Greece	2	15	13	11	8	13	7	68,37%	9
Hungary	2	11	10	6	9	12	9	58,16%	18
Iceland	1	5	7	1	1	4	3	42,86%	29
Ireland	1	2	1	2	2	1	1	18,37%	44
Italy	4	17	15	18	26	24	26	64,29%	14
Latvia	1	5	3	7	4	4	5	57,14%	20
Liechtenstein	1	4	0	4	0	0	0	16,33%	45
Lithuania	1	7	1	4	4	6	1	46,94%	27
Luxembourg	1	4	8	8	5	4	6	71,43%	6
Malta	1	5	3	6	1	2	0	34,69%	35
Republic of Moldova	1	4	7	1	4	2	6	48,98%	24
Monaco	1	3	0	0	4	2	7	32,65%	37
Montenegro	1	3	1	3	0	1	6	28,57%	40
Netherlands	2	7	8	12	4	10	9	51,02%	22
Norway	1	5	3	5	4	5	2	48,98%	24
Poland	3	24	15	22	21	19	16	79,59%	1
Portugal	2	8	12	6	15	9	7	58,16%	18
Romania	3	16	17	5	7	9	12	44,90%	28
Russian Federation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
San Marino	1	2	3	4	2	3	3	34,69%	35
Serbia	2	13	4	11	6	8	6	48,98%	24

Slovak Republic	1	1	2	0	2	1	0	<b>12,24%</b>	<b>46</b>
Slovenia	1	2	1	3	2	2	5	<b>30,61%</b>	<b>39</b>
Spain	3	12	4	12	10	6	8	35,37%	34
Sweden	2	13	8	10	8	12	14	66,33%	13
Switzerland	2	14	11	9	9	10	15	69,39%	7
"the former Yugoslav Republic of Macedonia"	1	4	2	1	1	1	2	<b>22,45%</b>	<b>41</b>
Turkey	4	26	22	21	23	19	23	68,37%	9
Ukraine	3	19	17	19	14	15	10	63,95%	15
United Kingdom	4	31	26	24	21	16	14	67,35%	11
Participation:	81	<b>440</b>	<b>347</b>	<b>364</b>	<b>319</b>	<b>325</b>	<b>335</b>	<b>53,67%</b>	
Participation (%):		60,36	53,55	56,17	49,23	50,15	51,70		

## ANNEXE IV - Participation moyenne aux votes

Part-session	Votes cast	Number of votes	Average participation	
January 2007	20 596	203	101	32,01%
April 2007	15 901	182	87	27,56%
June 2007	11 272	149	76	23,86%
October 2007	4 219	68	62	19,57%
<b>Total 2007</b>	<b>51 988</b>	<b>602</b>	<b>86</b>	<b>27,24%</b>
January 2008	5 477	69	79	25,04%
April 2008	14 109	115	123	38,70%
June 2008	7 818	111	70	22,22%
October 2008	11 514	123	94	29,53%
<b>Total 2008</b>	<b>38 918</b>	<b>418</b>	<b>93</b>	<b>29,37%</b>
January 2009	13 144	131	100	31,65%
April 2009	11 801	133	89	27,99%
June 2009	7 967	103	77	24,40%
October 2009	11 483	121	95	29,94%
<b>Total 2009</b>	<b>44 395</b>	<b>488</b>	<b>91</b>	<b>28,70%</b>
January 2010	14 403	183	79	24,83%
April 2010	6 795	111	61	19,31%
June 2010	7 394	101	73	23,09%
October 2010	9 201	104	88	27,91%
<b>Total 2010</b>	<b>37 793</b>	<b>499</b>	<b>76</b>	<b>23,89%</b>
January 2011	9 638	94	103	32,34%
April 2011	4 729	67	71	22,27%
June 2011	8 131	97	84	26,44%
October 2011	5 689	76	75	23,61%
<b>Total 2011</b>	<b>28 187</b>	<b>334</b>	<b>84</b>	<b>26,62%</b>
January 2012	7 748	85	91	28,75%
April 2012	5 844	66	89	27,93%
June 2012	5 853	73	80	25,29%
October 2012	9 257	74	125	39,46%
<b>Total 2012</b>	<b>28 702</b>	<b>298</b>	<b>96</b>	<b>30,38%</b>
January 2013	16 698	131	127	40,21%
April 2013	7 813	64	122	38,51%
June 2013	16 196	143	113	35,73%
October 2013	9 192	90	102	32,22%
<b>Total 2013</b>	<b>49 899</b>	<b>428</b>	<b>117</b>	<b>36,78%</b>
January 2014	10 012	81	124	38,99%
April 2014	21 961	190	116	36,46%
June 2014	7 730	82	94	29,74%
October 2014	8 609	92	94	29,52%
<b>Total 2014</b>	<b>48 312</b>	<b>445</b>	<b>109</b>	<b>34,25%</b>
January 2015	14 017	106	132	41,71%
April 2015	6 003	64	94	29,59%
June 2015	9 719	75	130	40,88%
October 2015	8 973	91	99	31,11%
<b>Total 2015</b>	<b>38 712</b>	<b>336</b>	<b>115</b>	<b>36,35%</b>
January 2016	12 072	101	120	39,19%
April 2016	8 957	103	87	28,51%
June 2016	8 451	86	98	32,22%
October 2016	4 550	54	84	27,63%
<b>Total 2016</b>	<b>34 030</b>	<b>344</b>	<b>99</b>	<b>32,43%</b>

**ANNEXE V – liste des textes adoptés par l'Assemblée en 2016, par ordre décroissant des votes obtenus**

- *Les habitants de régions frontalières de l'Azerbaïdjan sont délibérément privés d'eau* – Résolution 2085 (26 janvier 2016, 209 votants\*)
- *La Méditerranée: une porte d'entrée pour les migrations irrégulières* – Résolution 2088 (27 janvier 2016, 143 votants\*)
- *Engagement renouvelé dans le combat contre l'antisémitisme en Europe* – Résolution 2106 (20 avril 2016, 140 votants)
- *Les réfugiés en Grèce : défis et risques – Une responsabilité européenne* – Résolution 2118 (21 juin 2016, 138 votants)
- *Le crime organisé et les migrants* – Résolution 2089 (27 janvier 2016, 135 votants\*)
- *Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie* – Résolution 2121 (22 juin 2016, 130 votants)
- *Le sport pour tous : un pont vers l'égalité, l'intégration et l'inclusion sociale* – Résolution 2131 (12 octobre 2016, 124 votants)
- *Les combattants étrangers en Syrie et en Irak* – Résolution 2091 et Recommandation 2084 (27 janvier 2016, 120 et 119 votants\*)
- *Attaques récentes contre des femmes : nécessité d'une communication objective et d'une réponse globale* – Résolution 2093 (28 janvier 2016, 117 votants)
- *Evaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes* – Résolution 2111 (21 avril 2016, 117 votants)
- *Combattre le terrorisme international tout en protégeant les normes et les valeurs du Conseil de l'Europe* – Résolution 2090 (27 janvier 2016, 116 votants\*)
- *Demande de statut de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de Jordanie* – Résolution 2086 (26 janvier 2016, 115 votants)
- *Les droits de l'homme des réfugiés et des migrants – la situation dans les Balkans occidentaux* – Résolution 2108 (20 avril 2016, 113 votants\*)
- *La situation au Kosovo et le rôle du Conseil de l'Europe* – Résolution 2094 (28 janvier 2016, 112 votants)
- *La situation des réfugiés et des migrants dans le cadre de l'Accord UE-Turquie du 18 mars 2016* – Résolution 2109 (20 avril 2016, 112 votants\*)
- *Une réponse renforcée de l'Europe à la crise des réfugiés syriens* – Résolution 2107 (20 avril 2016, 107 votants\*)
- *Recours juridiques contre les violations des droits de l'homme commises dans les territoires ukrainiens se trouvant hors du contrôle des autorités ukrainiennes* – Résolution 2133 (12 octobre 2016, 104 votants\*)
- *Conséquences politiques de l'agression russe en Ukraine* – Résolution 2132 (12 octobre 2016, 102 votants\*)
- *Prévenir la radicalisation d'enfants et de jeunes en s'attaquant à ses causes profondes* – Résolution 2103 (19 avril 2016, 96 votants\*)
- *Vers un cadre de compétences pour la citoyenneté démocratique* – Résolution 2104 et Recommandation 2088 (19 avril 2016, 92 et 94 votants\*)



- *Renforcer la protection et le rôle des défenseurs des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe* – Résolution 2095 et Recommandation 2085 (28 janvier 2016, 88 et 85 votants\*)
- *Culture et démocratie* – Résolution 2123 et Recommandation 2093 (23 juin 2016, 88 et 77 votants\*)
- *Comment prévenir la restriction inappropriée des activités des ONG en Europe ?* – Résolution 2096 et Recommandation 2086 (28 janvier 2016, 87 et 83 votants\*)
- *Les réseaux éducatifs et culturels des communautés de migrants et des diasporas* – Résolution 2124 (23 juin 2016, 87 votants\*)
- *Les sanctions prises à l'encontre de parlementaires* – Résolution 2087 et Recommandation 2083 (26 janvier 2016, 83 et 80 votants)
- *Lutter contre l'hypersexualisation des enfants* – Résolution 2119 et Recommandation 2092 (21 juin 2016, 82 et 81 votants)
- *Contestation, pour des raisons formelles, des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la République de Moldova* – Résolution 2092 (27 janvier 2016, 81 votants)
- *Les préoccupations humanitaires concernant les personnes capturées pendant la guerre en Ukraine* – Résolution 2112 et Recommandation 2090 (21 avril 2016, 68 et 67 votants)
- *Les mutilations génitales féminines en Europe* – Résolution 2135 (13 octobre 2016, 68 votants)
- *Après les attaques de Bruxelles, un besoin urgent de répondre aux défaillances de sécurité et de renforcer la coopération contre le terrorisme* – Résolution 2113 (21 avril 2016, 67 votants)
- *Evaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Conseil national palestinien* – Résolution 2105 (19 avril 2016, 61 votants)
- *La détention administrative* – Résolution 2122 (22 juin 2016, 60 votants)
- *L'accès à l'école et à l'éducation pour tous les enfants* – Résolution 2097 (29 janvier 2016, 58 votants)
- *Transparence et ouverture dans les institutions européennes* – Résolution 2125 et Recommandation 2094 (23 juin 2016, 54 et 58 votants)
- *Enseignements à tirer de l'affaire des « Panama Papers » pour assurer la justice sociale et fiscale* – Résolution 2130 (11 octobre 2016, 53 votants)
- *L'immunité parlementaire : remise en cause du périmètre des privilèges et immunités des membres de l'Assemblée parlementaire* – Résolution 2127 et Recommandation 2095 (23 juin 2016, 48 et 49 votants\*)
- *L'incidence de la dynamique démographique européenne sur les politiques migratoires* – Résolution 2137 (14 octobre 2016, 48 votants)
- *La nature du mandat des membres de l'Assemblée parlementaire* – Résolution 2126 (23 juin 2016, 46 votants\*)
- *Coopération avec la Cour pénale internationale : pour un engagement étendu et concret* – Résolution 2134 (12 octobre 2016, 44 votants)
- *Harmoniser la protection des mineurs non accompagnés en Europe* – Résolution 2136 (13 octobre 2016, 44 votants)
- *Les femmes dans les forces armées : promouvoir l'égalité, mettre fin aux violences fondées sur le genre* – Résolution 2120 (21 juin 2016, 42 votants)
- *La violence envers les migrants* – Résolution 2128 (24 juin 2016, 42 votants)

- *La corruption judiciaire : nécessité de mettre en œuvre d'urgence les propositions de l'Assemblée* – Résolution 2098 et Recommandation 2087 (29 janvier 2016, 39 et 36 votants)
- *La gestion des urgences de santé publique de portée internationale* – Résolution 2114 (22 avril 2016, 37 votants)
- *Les migrations forcées : un nouvel enjeu* – Résolution 2115 (22 avril 2016, 33 votants)
- *Les droits de propriété intellectuelle à l'ère numérique* – Résolution 2110 et Recommandation 2089 (20 avril 2016, 29 et 29 votants)
- *Arguments contre un instrument juridique du Conseil de l'Europe sur les mesures involontaires en psychiatrie* – Recommandation 2091 (22 avril 2016, 25 votants)
- *La sécurité routière en Europe, une priorité en matière de santé publique* – Résolution 2129 (24 juin 2016, 21 votants)

(\* - votes regroupés dans le cadre d'un débat joint)

## ANNEXE VI – participation aux réunions des commissions

Committee	2016		2015		2014		2013	
	number of meetings	average level of participation (in %)	number of meetings	average level of participation (in %)	number of meetings	average level of participation (in %)	number of meetings	average level of participation (in %)
Committee on Political Affairs and Democracy	9	60,36%	9	63,76%	8	63,84%	9	62,96%
Committee on Legal Affairs and Human Rights	8	56,17%	8	50,60%	8	54,47%	9	55,82%
Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development	8	53,55%	8	46,43%	7	49,66%	8	52,23%
Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons	8	50,15%	8	51,04%	8	50,89%	8	52,53%
Committee on Culture, Science, Education and Media	8	49,23%	7	49,15%	7	51,02%	8	51,04%
Committee on Equality and Non-Discrimination	8	51,70%	8	41,82%	8	52,68%	8	48,96%
Monitoring Committee	9	52,57%	9	62,52%	9	55,44%	9	60,69%
Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs	6	44,15%	6	40,54%	6	44,14%	7	37,06%
Committee on the Election of Judges to the ECHR	6	54,55%	4	72,73%				
	<b>70</b>	<b>52,78%</b>	<b>67</b>	<b>52,74%</b>	<b>61</b>	<b>53,17%</b>	<b>63</b>	<b>53,22%</b>

Committee	2012	
	number of meetings	average level of participation (in %)
Committee on Political Affairs and Democracy	9	62,43%
Committee on Legal Affairs and Human Rights	9	66,14%
Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development	8	55,21%
Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons	8	51,79%
Committee on Culture, Science, Education and Media	7	54,08%
Committee on Equality and Non-Discrimination	8	44,05%
Monitoring Committee	9	59,69%
Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs	5	55,25%
Committee on the Election of Judges to the ECHR		
	<b>63</b>	<b>56,47%</b>